

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de voix par procuration : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTE : Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
 ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°24/2025

Date de la convocation du Comité syndical : dix-huit avril deux mille vingt-cinq

Date de la séance du Comité syndical : vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq

Éric PICARD, Président,
 Rémi ANDRÉ, Jérémy PIC, Alexandre BENEZET, Benoit REVEL, Nelly DAUDÉ, Jean-Louis ALIBERT,
 Patrick GAYRARD.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 18 avril 2025, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Marie-Hélène PRIVAT (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Xavier GIMALAC (CC Comtal Lot Truyère), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène).

Secrétaire de séance : Alexandre BENEZET

OBJET : Décision modificative n°2/2025

Vu le budget primitif du Syndicat mixte Lot Dourdou adopté en séance du comité syndical le 26 mars 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le budget est voté par chapitre et par nature et que les articles sont notés à titre indicatif,

Il est proposé au Comité syndical de modifier le budget principal par décision modificative établie comme suivant :

Section d'Investissement : DEPENSES				
Nature dépense		BP 2025	DM2	BP 2025 + DM2
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2088	Suivi hydrologique têtes de bassins versants	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	108 526.75 €	0.00 €	108 526.75 €
21318	Constructions autres bâtiments publics	10 198.40 €	1 706.40 €	11 904.80 €
21561	Matériel roulant	66 697.17 €		66 697.17 €
21578	Autre matériel technique	3 000.00 €		3 000.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 000.00 €		6 000.00 €
21831	Matériel informatique scolaire	11 695.99 €	-1 706.40 €	9 989.59 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10 935.19 €		10 935.19 €
45	Opérations sous mandat	879 325.50 €	0.00 €	879 325.50 €
	Report déficit antérieur			
TOTAL DEPENSES		987 852.25 €	0.00 €	987 852.25 €

Ainsi il convient d'approuver la décision modificative n°2/2025, telle que présentée ci-avant.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE**, le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'État, de la Région Occitanie, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal et de tous financeurs potentiels pour le financement de ce poste,
- **CRÉE**, à compter du 1er septembre 2025, un emploi permanent Rédacteur / d'Adjoint administratif relevant de la catégorie B ou C, à temps complet, pour assurer les fonctions de secrétaire / comptable
- **AUTORISE**, M. le Président à signer tout document afférent,

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 9 mai 2025

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue, le 9 mai 2025

Le Président,



Éric PICARD

Le Président,



Éric PICARD